

1^{er} janvier, rien ne change... 15 janvier, tout est urgent !

La nouvelle direction comptable DNC s'est mise en place au 01/01/2018 ■ Souvenez-vous, on nous l'a répété : cela ne devait rien changer pour les agents ! ■ Le texte de la CDSP (20 juin 2017) était clair, inscrit en gros sur la page 30 : « Une mise en œuvre au 1er janvier 2018... sans aucun impact sur les organisations existantes... sans aucune suppression de poste relative au projet... par une simple juxtaposition de ces organisations au sein de la nouvelle direction » ■ Il n'aura pas fallu longtemps à la DNC pour accélérer le mouvement...

SLD, « sans aucun impact sur les organisations existantes » sauf à Rouen, Valenciennes...

Le 15 janvier, lors d'une bilatérale avec le directeur de la nouvelle direction comptable, SUD a appris que certains collègues étaient déjà informés qu'ils allaient subir dès les premiers mois de 2018 les conséquences de SLD !!!

■ **Rouen**, avec SLD, il y a deux services comptables : le SCRLP anciennement Réseau et le CSP2C anciennement Courrier. Du coup, il a été décidé de les regrouper. Ainsi, en novembre 2017, leur responsable est venu informer les agents de Rouen qu'en 2018 :

- Ils déménageraient en passant sur l'autre rive de la Seine (et l'actualité récente nous a démontré que devoir traverser une rivière peut sérieusement allonger les temps de transport) ;

- Ils changeraient encore une fois d'activité... En effet, la DCRLP a toujours connu, depuis sa création en 2006, des problèmes pour traiter la comptabilité des départements Outre-mer. En 2015, elle a décidé de confier cette activité assurée par 13 personnes aux 8 collègues de Rouen. Ils ont réussi à améliorer la qualité en étant beaucoup moins nombreux et en remerciement : pas une promotion, pas une prime, mais... un déménagement qui les rallonge et où on leur redemande de changer d'activité !

Même si bouger une nouvelle fois ne leur fait pas peur, la façon dont ils sont traités est totalement sidérante !!!

Et depuis cette réunion de novembre 2017 : silence radio de leur hiérarchie jusqu'à... ce que les organisations syndicales rencontrent le nouveau directeur qui leur a annoncé son intention de les faire partir dès le 1er semestre 2018 !!!

A ce jour, ils n'ont aucune information sur un calendrier de formation, ni sur leur futur régime de travail (peu importe s'ils ont une vie personnelle quand même un peu organisée autour de leurs horaires !), aucune information sur la possibilité de conserver les congés programmés (et pourtant il faut les écouler rapidement !) mais par contre une date de déménagement est déjà prévue !!!

Pour SUD, c'est impensable, nous avons simplement demandé qu'il ait lieu au 2^{ème} semestre et surtout, nous avons rappelé au directeur de la DNC qu'il y a des règles : les déménagements doivent être évoqués lors des CHSCT, des plans doivent être fournis à ce moment là et toutes les questions ci-dessus doivent avoir des réponses au minimum consignées dans le Procès Verbal du CHSCT qui est un document totalement officiel !

■ **Valenciennes**, le service anciennement comptabilité courrier, devrait lui aussi déménager, mais pour le moment, c'est prévu en 2020.



...et au siège de la DNC!?

■ **Le pôle RH de la DNC**, Suite à la fusion de plusieurs directions comptables, le pôle RH va devoir se réorganiser pour répartir les activités entre tout le monde.

Là, le directeur de la DNC nous a indiqué qu'il n'y avait pas besoin de consulter le CHSCT puisqu'il y a très peu de personnel concerné (!): 15 personnes avec, selon lui, un changement d'activité pour seulement 4 d'entre elles. Rappelons quand même au passage qu'il reste un certain nombre de services au sein de la DNC dont la taille est inférieure à 15 personnes... Ici, c'est encore plus rapide car la mise en place du projet est prévue dès le 1er mars ! SUD trouve un peu fort de café que cette réorganisation n'ait pas été évoquée avec les organisations syndicales en 2017... et que d'un seul coup, elle devienne urgente, au point de ne pas respecter les instances de représentation du personnel !!! Et méthode classique, on nous met un coup de pression : comme il s'agit du service RH, si cela n'est pas fait rapidement, c'est le personnel qui en subira les conséquences ! Et tout serait de notre faute ! Nous avons rappelé que les instances devaient être consultées, et nous avons bien fait ! Nous avons contacté des RRH car deux d'entre eux (sur 9) doivent changer d'activité. Lors de la bilatérale, le directeur comptable nous a affirmé que tout avait été fait avec eux et qu'il n'y avait aucun problème. C'est bizarre car ce n'est pas tout à fait ce qu'ils nous ont exprimé, SUD ne manquera pas d'expliquer lors du prochain CHSCT qu'ils ne l'ont pas vraiment ressenti comme ça ! Et c'est bien là notre rôle ! Nous en avons profité pour demander que dans ce futur pôle expertise RH, un expert pour les TPAS soit désigné, comme c'était le cas au courrier et au siège.

■ **Pour tous les autres services**, il est prévu une CDSP le 31 mai 2018 qui devrait définir les nouvelles organisations. La liste de services qui vont fermer risque de s'allonger... SUD ne manquera pas de rappeler d'énumérer les endroits où les agents qui ont déjà vécu la fermeture de leur site travaillent actuellement...

Le but de cette CDSP sera évidemment une fois de plus, de supprimer des effectifs. Nous avons demandé une liste un peu plus claire des services avec leurs effectifs car le seul document dont nous disposons à ce jour fait aussi figurer les collègues en TPAS qui ne sont au boulot. Le directeur nous a expliqué qu'il n'y a pas de poste à combler puisqu'il suffit de redéployer les activités. Et pourtant, dans certains endroits, des congés sont refusés à cause de la surcharge d'activités...

SUD attend donc cette liste avec impatience mais il semblerait que la DNC ne soit pas pressée de nous donner les informations puisqu'à ce jour, nous n'avons toujours... Aucun annuaire avec les adresses des services comptables, ni liste du personnel pour savoir combien de personnes sont présentes dans les services et qui a rejoint la DNC...



Le cadeau d'adieu de la DCRLP

Dans cette direction, lors des dernières élections qui datent de 2014, le personnel ATGS avait élu 4 représentant-es SUD. Depuis 2014, la première élue a dû démissionner car elle siège désormais au conseil d'administration de La Poste et elle ne peut pas cumuler les deux, le deuxième est parti en TPAS, la troisième est en congé maternité et la quatrième a obtenu une promotion. Il est classique qu'au bout de 3 ans, le personnel ait bougé. Lors de la mandature précédente, ce sont les élus d'autres syndicats qui, à la fin, ne pouvaient plus siéger. La réglementation prévoit de procéder à un tirage au sort parmi le personnel ATGS de la direction pour remplacer les élu-es mais la plupart des directions préfèrent demander aux organisations syndicales de leur désigner quelqu'un pour être sûr qu'il participera aux réunions. Ainsi une CAP (Commission Administrative Paritaire) devait avoir lieu fin 2017 pour valider des RAP. Non seulement la DCRLP n'a jamais contacté SUD pour signaler que nous n'avions plus personne sur la liste, mais au CNF de Besançon (compta fournisseur du Réseau), il a même été indiqué aux collègues qui attendaient les résultats que s'ils n'étaient pas promus, c'était à cause de SUD !!! Il aurait suffi d'un simple coup de fil pour que notre syndicat envoie quelqu'un, nous estimons que cette fausse information est scandaleuse !!!

SLD : « une simple juxtaposition de ces organisations au sein de la nouvelle direction » sauf pour... Tout ce qui doit être harmonisé !

Les reports de congés

Le directeur comptable, quand il était à la tête de la compta courrier a été l'un des premiers à imposer un report des seuls RE à la fin de l'année. Il l'exigera sur la DNC de manière "progressive" pour que le but soit atteint au 31/12/2019. SUD lui a rappelé qu'en cas d'impossibilité de poser ses CA, ceux-ci peuvent être reportés sur l'année suivante jusqu'au 30 avril. Mais afin de faire valoir vos droits, il vous faudra démontrer qu'ils vous ont été refusés sur l'année en cours. Nous vous invitons donc à poser vos congés dans l'outil informatique, même si votre responsable vous a indiqué oralement que ce n'était pas possible, pour avoir une trace écrite du refus ! Si un congé maladie ou maternité vous empêche de les poser, ils seront reportés de droit jusqu'au 30 avril.

Le télétravail

Là aussi, l'uniformisation sera la règle. La DNC veut appliquer l'accord télétravail mais uniquement l'accord télétravail. Il est prévu l'octroi de 1 à 2 jours par semaine, mais 0 pour les fonctions inéligibles comme la caisse. Pas de télétravail non plus les mardi ou jeudi pour pouvoir organiser les réunions. Le seuil des 50 % de présence en vigueur sur les anciens services de la compta réseau sauterait. Par contre, l'accord contrat génération concernant les plus de 55 ans n'a pas été évoqué (il prévoit un jour de plus que les autres), ni les dérogations pour que des personnes RQTH gardent une activité au sein de La Poste quand leurs services ont fermé. SUD demandera que ces points soient mis à l'ordre du jour d'un prochain CHSCT. Les conventions en cours ne changent pas jusqu'à leur renouvellement.

Les régimes de travail

Un recensement sera fait au 1^{er} trimestre 2018 de tous les régimes de travail existants afin de voir si certains nécessitent d'être renégociés avec les syndicats s'ils sont « inéquitables ou extravagants ». La mise en œuvre des nouveaux horaires se ferait début 2019. Un point est prévu lors du prochain CHSCT, nous en saurons davantage.

« L'octroi » de ponts pour les jours fériés

Autre mesure « classique » sur la compta courrier, en début d'année, il est décidé de dates de fermeture du service afin d'octroyer un (ou plusieurs) pont en concertation avec les organisations syndicales. La première fois en 2013, le directeur comptable l'avait imposé dans ses services sans aucune consultation et en ponctionnant un Congé Annuel à tous les agents ! La direction RH courrier avait eu la même initiative ! SUD avait alors déposé un recours au tribunal que nous avons bien sûr gagné ! Tous les agents qui ont pu établir la preuve qu'on les avait forcés (donc qui n'avaient pas signé de demande de congés) se sont vu recrediter de leur CA. Mais à la D2C (compta courrier) les collègues avaient fait confiance à leurs responsables, ils avaient signé les demandes de congés... et n'avaient pas pu récupérer ! En 2014, toujours à la D2C, le directeur a tenté de proposer 5 dates de fermeture aux organisations syndicales dont « seulement » 3 où le personnel serait obligé de poser des CA. Quand on est à temps partiel, et qu'on vous oblige à en poser 3, il n'en reste plus beaucoup à poser soi-même, sans compter les bonis qui peuvent sauter ! Au final, à notre connaissance, seul le pont de Noël a été retenu. SUD sera donc extrêmement vigilant sur les propositions que pourraient faire la direction de la DNC.



Les conséquences de SLD sur les instances de représentation du personnel...

Le nouveau CHSCT

(Comité Hygiène Sécurité Conditions de Travail)

Depuis des mois, SUD a questionné pour savoir comment se passeraient les CT (Comité Technique) et les CHSCT. Avec quelle représentativité syndicale car celle-ci est définie par les élections.

En effet, sur la DCRLP (compta réseau) au CHSCT, il y avait 3 représentant-es SUD, 1 CGT, 1 FO et 1 CFDT, sur la D2C (Compta Courrier) : 2 FO, 1 SUD et 1 CGT. Tous les autres services : le CODT (Compta du siège), la compta de l'immobilier, la compta des services financiers... n'étaient pas des NODs à eux seuls, et n'avaient donc pas de représentation spécifique de leur activité... Bref, un énorme bazar !

Et pendant des mois, nous n'avons eu... aucune réponse !

Elle est enfin arrivée le 15 janvier, lors de la bilatérale : la DCRLP étant la direction qui apporte le plus d'effectif, c'est son CHSCT qui sera « principal ». Les élus de la D2C siègeront également mais ne pourraient pas voter sur tous les sujets (? !). Même si SUD est majoritaire sur la DCRLP, nous estimons que c'est totalement anormal, tous les élu-es doivent avoir les mêmes droits !!!

Prochain CHS/CT, le 6 février !

Le directeur de la DNC étant pressé, le prochain CHSCT aura lieu dès le 6 février prochain. Normalement, les élu-es doivent être prévenus 15 jours à l'avance, ça n'a pas été le cas !

Nous l'avons exceptionnellement accepté car certains collègues attendent qu'il ait lieu, mais nous ne manquerons pas de rappeler au directeur de la DNC qu'il existe des règles qu'il devra appliquer pour tous les prochains ! En plus des sujets évoqués dans ce tract, ce CHSCT désignera le nouveau secrétaire, traitera les registres HSCT et évoquera le projet Lemnys 2 : il est en effet prévu que le siège de la nouvelle direction, arrivé à Issy les moulineaux il y a moins de 2 ans, déménage à nouveau dans un autre bâtiment tout neuf ! Il n'y a pas d'argent pour recruter mais pour déménager, c'est open bar !!!

Les représentant-es SUD du nouveau CHSCT

Sophie NAYAC :

sophie.nayac@laposte.fr
(responsable de l'ETN de Maisons-Alfort)

Dominique VOIRIN :

dominique.voirin@laposte.fr
(Assistant comptable à Toulouse)

Valérie RAVIN :

valerie.ravin@laposte.fr
(Technicienne à l'ADV de Maisons-Alfort)

Anne-Marie DANGER :

anne-marie.danger@laposte.fr
(Technicienne au CSP2C de Rouen)

Dernière minute !

Suite à la fusion des directions sur le Réseau (projet MC2, passage de 53 à 37 directions régionales), La Poste s'est livrée à une petite cuisine des instances représentatives du personnel. Des élu-es perdaient leurs sièges et ne pouvaient plus voter au gré des créations de directions et ce en dépit de la représentativité acquise lors des élections professionnelles de 2014.

SUD a porté l'affaire devant les tribunaux, le jugement du 26 janvier 2018 remet quelque peu les pendules à l'heure, tous les élu-es pourront voter quels que soient les sujets. Cette décision doit s'appliquer aussi à la DNC !

Pour faire valoir vos droits N'hésitez pas, contacter SUD !

Pour nous contacter : bfposte@sudptt.org